



D'UN 36 A L'AUTRE...

Le déménagement de la DRPJ Paris dans la cité judiciaire flambant neuve du quartier des Batignolles, au 36 rue du Bastion, tourne à la gageure depuis l'annonce du report de l'installation du palais de justice.

Le regroupement des services centraux de la DRPJ de Paris, sur un site unique de 10 niveaux et 32500 m² au sol, s'annonce déjà comme une source de complications quotidiennes pour les 1500 agents concernés :

1. Un allongement significatif du temps de trajet domicile-lieu de travail pour 86 % des personnels qui utilisent les transports en commun.

Temps de trajet moyen des personnels de la DRPJ passant, à terme, de 46 mn à 53 mn, mais montant à 59mn pour les deux ans à venir, dans l'attente de l'achèvement des travaux de desserte du site, à horizon 2019 pour la ligne 14 et fin 2018 pour le tramway.

Donc, **2 heures** de transport quotidien au lieu d'1 heure 30, aller-retour, soit **2 heures 30 perdues** sur 5 jours...

2. Un casse-tête perpétuel pour ceux qui n'auront d'autre choix que d'utiliser leur véhicule personnel.

Préservation de l'environnement oblige, aucun parc de stationnement n'est prévu pour les véhicules personnels sur le site des Batignolles. Tout au plus, une aire de stationnement pour les 2 roues, située à proximité, pourra accueillir les motocyclistes... qui auront la chance d'y trouver une place, cet espace étant public.

3. Un dispositif de restauration insuffisant.

A peine 400 places de restauration seront, à terme, dévolues à la DRPJ, alors que l'offre de restauration dans le quartier est très inférieure à celle du cœur de Paris.

Qui plus est, l'ouverture du restaurant administratif étant liée à l'emménagement du palais de justice, elle est reportée à 2018 ! Dans l'intervalle, les policiers devront composer avec des solutions temporaires plutôt complexes.

Les officiers de police, chefs de section, chefs de groupe, adjoints, auront à répondre du respect des règles procédurales et des droits de la défense.

4. Comment faire face à la charge horaire supplémentaire induite par les allers-retours entre les Batignolles et l'Île de la cité à l'occasion des présentations à magistrats (prolongation de garde à vue et défèrements) ?

La plupart des défèrements intervient après 19h et tous ne pourront être pris en charge par l'unité de surveillance et d'assistance (USA), ce qui ne manquera pas de générer une augmentation considérable des heures supplémentaires effectuées par les équipes d'enquêtes qui n'en manquent déjà pas.

La BSP défère environ 600 gardés à vue par an, la BRB 500, et la BEDJ 1 500, soit un minimum de 2 600 déplacements /an juste pour les fin de GAV. A un véhicule et 3 fonctionnaires par personne déférée, la note risque d'être salée...

5. Comment éviter que des temps de trajet prolongés en raison des mauvaises conditions de circulation ne conduisent à des vices de procédure ?

Ce danger est bien réel dans le cadre des gardes à vue effectuées en milieu hospitalier, ce qui, pour Paris, induit un placement dans la salle Cusco de l'Hôtel Dieu, lui-même situé... sur l'Île de la cité !

6. Comment gérer les actes d'enquête lors des nombreuses gardes à vues qui se dérouleront justement en salle Cusco ?

Les allers-retours Hôtel-Dieu / Batignolles ne pouvant être multipliés à l'envie, ces procédures mobiliseront des enquêteurs à demeure.

A titre d'exemple, la seule brigade des stupéfiants compte trois à cinq GAV par semaine en salle Cusco.

Le déménagement sur le site des Batignolles est inéluctable. Mais pas les difficultés qui vont avec !

L'UNION DES OFFICIERS REVENDIQUE

- Le report du déménagement dans l'attente que le palais de justice investisse la cité judiciaire,
- le renfort de l'USA pour faire face aux besoins réels ;
- Des mesures d'accompagnement social pour les personnels qui souhaitent rester au sein de la DRPJ (priorité pour l'attribution de logements et de places en crèche) ;
- Des facilités pour ceux qui ne souhaitent pas suivre aux Batignolles, pour permettre leur reclassement dans des services territoriaux de police judiciaire, qui verraient certainement ce renfort d'un très bon œil ;
- une offre de restauration collective *in situ* pour tous les agents de la DRPJ, à l'instar des personnels du ministère de l'intérieur officiant à Paris, hors du périmètre PP, sur les sites de Beauvau, Garance ou encore Levallois Perret ;
- Une participation de l'administration pénitentiaire pour les défèrements.